



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°04 du 6 Septembre 2024

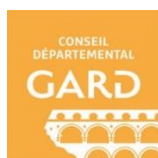
Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

ARBITRES 2023/2024 DISTRICT GARD LOZÈRE

LES LAUREATS ET LES MEDAILLES UNAF.



abeille
ASSURANCES



M MONTI
SPORT


lozère
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES SENIORS

Procès-verbal N° 05 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 05 Septembre 2024
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Bernard PERIS (sans voix délibérative), Mr Patrick AURILLON,
Absent :	Mr Pierre Jean JULLIAN

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N° 04 de la réunion du Mercredi 28/08/2024.

COUPE OCCITANIE

I. Suite à la qualification pour le 3^{ème} tour de la COUPE DE FRANCE des clubs de :

F.C CALVISSON 1 (D2)

F.C. VAL DE CÈZE 1 (D1)

NIMES C.O. SOLEIL LEV. NIM 1 (D2)

S.S.B. LA GD COMBE 1 (D1)



Les rencontres suivantes de la COUPE OCCITANIE sont reprogrammées au **Mercredi 18 septembre 2024 à 20h00**.

N° 28955123 S.S.B. LA GD COMBE 1 (D1) / LE VIGAN P.V.A.F.C 1 (D2)

N° 28955126 C.O. SOLEIL LEV. NIM 1 (D2) / A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 1 (D2)

N° 28955130 F.C. VAL DE CÈZE 1 (D1) / O.C REDESSAN 1 (D2)

N° 28955132 U.S.S AIGUES MORTES 2 (D1) / F.C CALVISSON 1 (D2)

Les clubs recevant ne possédant pas d'éclairage devront trouver un terrain de replis ou le match sera inversé.

Les clubs concernés sont conviés de se rapprocher au plus tôt au secrétariat du District Gard Lozère pour préciser le terrain de replis.

Le prochain tour de la Coupe Occitanie se déroulant le 29/09/2024 ; Le tirage au sort de ce prochain tour aura lieu le 19/09/2024.

II. La Ligue de Football Occitanie (LFO) donne le match de la Coupe de France ENT.S ROCHEFORT SIGNARGUES 1 (D3) / AS ST PAULET 1 (D3) à rejouer le 08/09/2024.

Deux hypothèses pour la rencontre de la Coupe Occitanie :

1^{ère} hypothèse :

ENT.S ROCHEFORT SIGNARGUES 1 (D3) se qualifie donc le match de Coupe Occitanie

ENT.S ROCHEFORT SIGNARGUES 1 (D3) / R.C. GÉNÉRAC 1 (D1) se jouera le **Mercredi 18/09/2024 à 20h00**.

2^{ème} hypothèse :

ENT.S ROCHEFORT SIGNARGUES 1 (D3) est éliminé donc le match ENT.S ROCHEFORT SIGNARGUES 1 (D3) / R.C. GÉNÉRAC 1 (D1) se jouera à la date initiale le **Dimanche 15/09/2024 à 15h00**.

III. Suite au courriel du secrétaire de S.C MANDUEL nous informant du retrait de son équipe en Coupe Occitanie.

En conséquence, S.C MANDUEL 1 (D4) battu par forfait,

F.C. CABASSUT 1 (D1) qualifié pour le tour suivant.

CHAMPIONNAT

La ligue ayant donné le match de la Coupe de France ENT.S ROCHEFORT SIGNARGUES 1 (D3) / AS ST PAULET 1 (D3) à rejouer le **08/09/2024**,

Les rencontres suivantes de la première journée :

N° 28543789 F.C. CABASSUT 2 (D3) / ENT.S ROCHEFORT SIGNARGUES 1 (D3)

N°28536770 AS ST PAULET (D3)/US GARONNAIS 2 (D3)

Sont reportées à une date ultérieure.



MISE EN NON ACTIVTE POUR LA SAISON 2024/2025

Dépt 4 Poule A
U.S.A CANAULES 1 (D4)

FORFAIT GENERAL

D3 POULE B

Suite au courriel du Président du club E.S BARJAC, l'équipe de E.S BARJAC 2 (D3) est forfait général.

FORFAIT SIMPLE

Match:28550229 du 08/09/2024
ESP.F.C ST GILLOIS 1 (D4) / U.S VALLABREGUES 1 (D4)

Suite au courriel du secrétaire du club d'U.S VALLABREGUES, l'équipe d'U.S VALLABREGUES 1 (D4) **est forfait pour cette rencontre.**

MODIFICATION AU CALENDRIER

Match: N° 28536906 du 22/09/2024
LE GRAU DU ROI 2 (D2) / F.C. VATAN 1 (D2)

La rencontre LE GRAU DU ROI 2 (D2) / F.C. VATAN 1 (D2) initialement prévu le 22/09/2024 est **avancée au Samedi 21/09/2024 à 19h00** sur le terrain de Grau du Roi. (Accord des deux clubs) (Art.91.3)

Match: N° 28550231 du 08/09/2024
A.S VENEJAN 1 (D4) / G.C GALLICIAN 1 (D4)

Suite au courriel du secrétaire de G.C GALLICIAN 1 (D4) et A.S VENEJAN 1 (D4) demandant le report de leur rencontre du 08/09/2024 au 13/10/2024. **Refus de la Commission pour cette date.**
La commission reporte cette rencontre au **15/09/2024 à 15h00.**



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu

Le Secrétaire de séance

Mme Cendrine MENUJER



COMMISSION DES JEUNES

PROCES VERBAL N°06 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 29 Aout 2024

A : 14H00 siège du District Gard Lozère

Présidence : Mr Bernard BARLAGUET

Présents : Mrs Patrick AURILLON. Stéphan BROCC. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTVIN.

Excusés :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le PV N°05 de la réunion du 21.08.2024

RETOUR COMMISSION D APPEL (LIGUE)

La Commission Régionale d'Appel du 27.08.2024



Jugeant en troisième et dernier ressort,

La Commission confirme la décision de la Commission d'Appel du District Gard Lozère du 23.07.2024,

La Commission confirme l'affectation en U15 D2 de US TREFLE.

REPECHAGES

Suite à un problème informatique, trois équipes sont affectées en catégorie U14/U15 D4 :

POULE A : AS BAGARD

POULE B : ESPOIRT ST GILLES

POULE C : NIMES METROPOLE D F

INFORMATIONS CLUBS

La prochaine saison débutera pour toutes les catégories (U14 T) **les 14 et 15 Septembre 2024.**

La Coupe OCCITANIE (premier tour District) **aura lieu les 7 et 8 Septembre 2024 pour toutes les catégories.**

Les ENTENTES sont autorisées pour disputer la COUPE OCCITANIE. Les CHAMPIONNATS sont interdits en ENTENTE.

Les catégories U18/U19 et U17 D1 joueront le samedi après midi.

Pour les autres catégories, les rencontres se joueront le dimanche matin avec possibilité de jouer le dimanche après midi lorsque les équipes SENIORS sont à l'extérieur.

Les clubs désirant jouer le samedi avant 14H00 et après 17H00 sont soumis à l'autorisation et accord des deux clubs avant un motif légitime et 6 jours avant la rencontre.

Les clubs, le dimanche matin avant 9H00 après 12H00 sont soumis à autorisation avec accord des deux clubs avant un motif légitime et 6 jours avant la date de la rencontre.

Pour les horaires normaux (14H00 et 17H00 – 9H00 et 12H00) pas besoin des accords des deux clubs ; seul le District peut intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE PRESIDENT,
B. BARLAGUET**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
P. AURILLON**



PROCES VERBAL N°07 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 5 Septembre 2024

A : 14H00 siège du District Gard Lozère

Présidence : MR Bernard BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Stéphan BROCCQ. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN.

Excusés :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le PV N°06 de la réunion du 29.08.2024

REPECHAGES

U14/U15 D4 POULE C

Le club de VENEJEAN désengage son équipe en U15/U14 D4 POULE C

Ce club engage une équipe en U17/U16 D3 POULE A

Le club de AS BEAUVOISIN engage une équipe pour la saison 2024/2025.

U15/U14 D1

La commission,



Considérant qu'un dossier relatif à l'équipe des U14/U15 de l'AS St PRIVAT restant à traiter en Commission d'Appel du District le 09 septembre prochain,
Pris connaissance des courriers de l'AS ST PRIVAT en date du mois d'Août et précisés le 02 septembre,
Considérant qu'à la lecture des précisions données par le Club de St PRIVAT sur leur engagement en championnat U15, quel que soit la décision de ce dossier en appel susmentionné l'équipe U14/U15 de l'AS ST PRIVAT ne souhaite pas s'engager en U15 D1 comme il en avait acquis le droit,
Dit que l'équipe de U15/U14 de l'AS ST PRIVAT est réaffectée en U15 D2,
Par conséquence, par application de l'article 94 des règlements généraux du District, dit l'équipe de US TREFLES repêchée pour participer au championnat U15 D1,

L'US TREFLE accepte la place en D1.

INFOS CLUBS

La prochaine saison débutera pour toutes les catégories (sauf U14) les 14 et 15 septembre 2024.

La Coupe OCCITANIE (premier tour District) aura lieu les 07 et 08 Septembre 2024 pour les catégories U16/U17 et U14/U15.

Les ENTENTES sont autorisées pour disputer cette COUPE OCCITANIE.

Horaires : 14H à 17H00 et 9H00 à 12H00 pas besoin de l'accord de l'équipe adverse.

PREVISIONS ACCESSIONS/RETROGRADATION EN FIN DE SAISON

NB : Attention, les éléments ci-dessous sont uniquement données à titre d'information et sont susceptibles de modifications selon les éléments en possession de la commission des championnats Jeunes en fin de saison lors de la transition vers la saison 2024/2025. Elles n'ont aucune valeur certaine et juridique.

Le nombre de rétrogradations et maintiens peut évoluer à la baisse ou à la hausse selon la mise à disposition des équipes de Ligue vers notre District.

U18/U19 :

- Aucune accession, aucune rétrogradation.
- En fonction des engagements : soit 2 poules de D1 ou 1 poule de D1 à 12 et poule de D2 à 10.

U16/U17 D1 :

- 1 poule à 12 équipes.



- Accession en Ligue en U18 R2 : 1 accession.
- Rétrogradation de Ligue ; 1 rétrogradation (U17R ou U16R2)
- 4 accessions de la D2 : les deux premiers de chaque poule
- Rétrogradation en U17 D2 , les dernières places de chaque poule = 4

Ce chiffre peut évoluer en positif ou négatif en fonction des descentes et accessions de LFO.

U16/U17 D2 :

- 2 poules de 10 équipes chacune
- Accession en U17 D1, les deux premiers de chaque poule
- Rétrogradation en U17D3 , les deux dernières places de chaque poule = 4

U16/U17 D3 :

- 2 poules de 10 équipes chacune
- Accession en U17 D2, les deux premiers de chaque poule.

U14/U15 D1 :

- 1 poule unique à 12 équipes.
- 2 accessions en U16 R2
- 2 accessions des U14 Territoire, premier et second.
- 4 accessions des U15 D2 (premier et second de chaque poule)
- 4 rétrogradations en U15 D2

Ce chiffre peut évoluer en fonction des descentes et accessions de Ligue.

U14/U15 D2 :

- 2 poules de 10 équipes chacune
- 4 accessions en U15 D1 (premier et second de chaque poule)
- 2 accessions des U14 T (3^{ème} et 4^{ème})
- 4 rétrogradations en U15 D3 (les dernières places de chaque poule)

U14/U15 D3 :

- 2 poules de 10 équipes chacune.
- 4 accessions en U15 D2, les premiers et second de chaque poule.
- 3 accessions des U14 territoire, (5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème})
- 4 rétrogradations en U15D4, les deux dernières place de chaque poule



U14/U15 D4 :

- 2 ou 3 poules de 10 équipes.
- 4 accessions en U15 D3 (les trois premiers + le meilleur second)
- Le reste U14 TERRITOIRE.

Départage : article 92 et 93 des règlements généraux du District.

NOTA : pour les accessions en LFO, si le premier est une entente, elle ne pourra accéder, ce sera le second qui accèdera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT,
B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE,
P. AURILLON



COMMISSION TECHNIQUE ET SELECTION

Procès-verbal n°2 de la Commission Technique et Sélection

Réunion du :	Jeudi 29 AOUT
À :	District GL
Présidence :	M. Patrick CHAMP
Présents :	MM. Patrick CHAMP, Daniel DELPRAT, Loïc FRIZOL, Thierry DALBART
Assistent à la réunion :	M. Frédéric ALCARAZ, C.T.D. P.P.F. M. Lionel ROCHETTE, C.T.D. D.A.P.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.



Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le précédent procès-verbal.

OBLIGATIONS DE DIPLOME – 2024/2025

La commission,

Informe, demande et rappelle aux clubs,

Dans le cadre des **obligations de diplôme pour les éducateurs responsables d'équipes engagées au plus haut niveau District* et ce des Séniors aux U09 inclus**, nous vous demandons dès à présent de procéder à la désignation de votre éducateur licencié responsable de l'équipe. Et ce avant le début du championnat et au plus tard le 24 Septembre 2023.

A cet effet, un formulaire en ligne est mis en place. [Cliquez ici \(https://forms.office.com/e/19MxxAvkRm\)](https://forms.office.com/e/19MxxAvkRm).

À défaut, un document papier et les documents afférents sont disponibles sur le site du district.

Pour vos éducateurs qui ne respecteraient pas les minimums requis en termes de diplôme/module, des demandes de dérogations peuvent être faite auprès de la Commission Technique via les documents en pièces jointes à ce courriel. **Vous devez tout de même faire la démarche de désigner l'éducateur en question en amont.**

Pour rappel du règlement :

« Art. 10 - Obligation de diplôme

1. Les Clubs participants au plus haut niveau de pratique départemental dans leur catégorie sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur ou un entraîneur titulaire au minimum du module de formation correspondant à la catégorie encadrée et titulaire d'une licence « Animateur fédéral », « Educateur Fédéral » à minima.

2. Par mesure dérogatoire, les Clubs participant à une division pour laquelle une obligation de diplôme est requise peuvent utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur non titulaire du diplôme requis, à la seule et stricte condition que :

- ledit éducateur s'engage à participer à une session de formation du module/diplôme demandé pour sa catégorie et qui sera programmée au cours de la saison. En cas d'absence au module en question, la dérogation sera annulée sans préavis et ledit éducateur et son club seront considérés comme en infraction vis-à-vis de leur obligation de diplôme.

3. Par mesure dérogatoire, les Clubs accédant à une division pour laquelle une obligation de diplôme est requise peuvent utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur non titulaire du diplôme requis, à la double condition que :

- ledit éducateur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein de ce même Club durant les douze mois précédant la désignation,

• *ledit éducateur soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme requis. À l'issue de la formation, et en cas de non-obtention du diplôme requis, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.*

Ces dérogations susvisées ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du Club souhaitant en bénéficier le dépôt d'une demande formelle à la Commission Technique et Sélection. Ce n'est qu'après délivrance officielle de la dérogation par la Commission compétente que celle-ci s'applique.

4. *L'éducateur ou l'entraîneur d'un Club soumis à une telle obligation ne peut en aucun cas être autorisé à entraîner un autre Club. »*

Après une application modérée lors de la saison 2023/2024, nous vous informons que cette saison 2024/2025 il sera fait application strict du règlement en matière d'amende et de retrait de point par la Commission Compétente (Articles 10, 10bis et 10 ter des RG du District).

Catégorie d'Age	Niveau	OBLIGATION
SENIORS	Départemental 1	Module seniors / CFI Seniors
		Licence animateur obligatoire à minima
U19	Départemental 1	Module U17/U19 / CFI U14-U19
		Licence animateur obligatoire à minima
U17	Départemental 1	Module U17/U19 / CFI U14-U19
		Licence animateur obligatoire à minima
U15 (Fille/Garçon)	Départemental 1	Module U15 / CFI U14-U19
		Licence animateur obligatoire à minima
U14	TERRITOIRE	Module U15 / CFI U14-U19
		Licence animateur obligatoire à minima
U13 (Fille/Garçon)	Départemental 1	Module U13 / CFI U10-U13
		Licence animateur obligatoire à minima
U11	Elite	Module U11 / CFI U10-U13
		Licence animateur obligatoire à minima
U10	Elite	Module U11 / CFI U10-U13
		Licence animateur obligatoire à minima
U09	Elite	Module U09 / CFI U6-U9
		Licence animateur obligatoire à minima



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Président,

Patrick CHAMP

Le Secrétaire de séance,

Daniel DELPRAT



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n° 2 de la Commission Foot Animation

Réunion du : 03/09/24

À : 10h

Présidence : Mr. Didier CASANADA

Présents : Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY,
Mr Sauveur ROMAGNOLE,

Absents excusés : Mrs Cyril SAMBOEUF, Michel COLLADO

Assistent à la Réunion : Mme Bernadette FERCAK, Mrs Damien JURADO, Fred ALCARAZ, Lionel ROCHETTE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal

Rappel



UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

UTILISATION DE LA FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsable d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut absolument qu'un éducateur soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Championnat U12/U13

REPRISE DES CHAMPIONNATS D1-D2-D3- D4 : SAMEDI 14 SEPTEMBRE

- Beaucaire : Rencontres U12/U13 le Samedi matin à 11h00

Dates U12/U13 Inter District Saison 2024/2025 Hérault / Gard
18 – 25 Janvier / 1 – 8 Février / 15 – 29 Mars / 10 – 17 – 24 Mai

Les feuilles de défis sont en ligne sur le site du district rubrique documents.

Championnat U12

REPRISE DES CHAMPIONNATS : SAMEDI 21 SEPTEMBRE

Dates U12 Inter District Saison 2024/2025 Gard / Hérault
18 – 25 Janvier / 1 – 8 Février / 15 – 29 Mars / 10 – 17 – 24 Mai



En Annexe du PV, vous trouverez le nouveau championnat U12 mise en place par la commission technique + commission Foot Animation : croquis du déroulement du championnat + règlement

Les feuilles de défis sont en ligne sur le site du district rubrique documents.

Foot Animation - U10 à U10/U11

REPRISE DES PLATEAUX U10 et U10/U11 : SAMEDI 14 SEPTEMBRE

Saison 2024/2025 Elite : Seulement en U10/U11 en Rotation 2

Amende : NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 2 (25 €)

Saison 2024/2025 Pas de journées de rattrapage pour les Plateaux
Les plateaux **NON JOUES** le Samedi se rattraperont le Mercredi après-midi

Foot Animation - U6 à U8/U9

REPRISE DES PLATEAUX U8 et U8/U9 : SAMEDI 28 SEPTEMBRE

REPRISE DES PLATEAUX U6/U7 : SAMEDI 5 OCTOBRE

REPRISE DES PLATEAUX U6 : SAMEDI 12 OCTOBRE

Saison 2024/2025 Elite : Seulement en U8/U9

Mis à jour calendrier football d'animation : Annexé au présent PV.

FUTSAL U6 : Samedi 30/11 – 14/12 - 11/01

FUTSAL U8 : Mercredi 27/11 – 8/01

FUTSAL U9 : Mercredi 11/12 – 22/01

RAPPEL : Journée Nationale des débutants 24 Mai : U7

Journée de rentrée : U8 21/9 Matin – U9 21/9 A Midi - Redessan

Journée de rentrée : U7 14/10 A Midi - Vergeze

Journée de rentrée : U6 24/10 A Midi – Poulx

Foot Animation - FEMININES

U12/U13 F en attente de nouveau engagements, pour composer la poule.



REUNIONS COMMISSION FOOT D'ANIMATION

**A PARTIR DU 14 SEPTEMBRE LES REUNIONS DU FOOT ANIMATION SE FERONT :
LE MERCREDI MATIN DE 9H30 / 11H30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

ANNEXE 1

CHAMPIONNAT U12 à 8 ANNEXE 22 BIS

La Commission du Football d'Animation du 03/09/2024 valide le projet de championnat U12 à 8, par application de l'annexe « Championnat U12 à 8 » en son article 06.

Ce qui suit vient compléter et préciser l'annexe des championnats U12 à 8 avec les dispositions suivantes concernant le système des épreuves comme suit :

Date d'effet : 1er Septembre 2024

Art. 1 - Dispositions générales

Ce championnat se déroulera en 3 phases.

- **1^{ère} phase** : Groupes de 4 équipes sans distinction de niveau.
- **2^{ème} phase** : Groupes de 4 équipes avec 2 niveaux de pratique minimum (Niveau 1 et niveau 2)
- **3^{ème} phase** : 4 Groupes de 10 équipes avec 4 niveaux de pratique (Départemental 1, 2,3 et 4).

Le dernier niveau de chaque phase pourra être ajuster en fonction du nombre d'équipes restantes et des nouveaux engagements durant la saison.

Le nombre de groupes sera fixé par la commission chaque début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées.

Si un Club engage plusieurs équipes dans cette épreuve, elles seront réparties au mieux dans des groupes différents.

Chaque phase se dispute en match aller simple.

Comptage des points :



- Victoire = 3 pts
- Nul = 1 pts
- Défaite = 0 pt
- Forfait/pénalité = -1pt

Le classement final sera obtenu par l'addition des points « matchs » et des points « défis techniques » (cf annexe 22 « Championnat U12 à 8 »).

Art.2 - Classement « ACCESSION/RELEGATION U12 »

Afin de déterminer les accessions/relégations des équipes dans les différents niveaux, un classement regroupant toutes les équipes évoluant sur un même niveau est établi au terme de chaque phase.

Pour ce classement, les dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux du District et l'article 6bis de l'Annexe des championnats U13 à 8 ne s'appliquent pas.

Les règles d'établissement de ce classement et de départage sont les suivantes :

1. Le classement se fera dans l'ordre décroissant des quotients (calculés au millième) obtenus en divisant, pour chaque club, le nombre de points « match » et « défis techniques » acquis par le nombre de matchs joués au cours de la phase.
2. En cas d'égalité, sera classé immédiatement après le ou les autres Clubs ex aequo avec lui, le Club qui, au cours de la phase, aura perdu un ou plusieurs matchs par forfait ou par pénalité.
3. En cas de nouvelle égalité, le classement des ex aequo se fera dans l'ordre décroissant des quotients obtenus en divisant, pour chaque club, le nombre de points « défis techniques » acquis par le nombre de match joués.
4. En cas de nouvelle égalité, le classement des ex aequo se fera dans l'ordre décroissant des quotients (calculés au millième) obtenus en divisant, pour chaque Club en concurrence, le nombre de buts marqués par le nombre de buts encaissés par chacun d'eux sur l'ensemble des rencontres de la phase.
5. En cas de nouvelle égalité, le Club ayant disputé le plus grand nombre de matchs dans la phase concernée sera classé immédiatement avant ceux avec lesquels il est en concurrence.

Art. 3 – Championnat - Phase 1

Championnat constitué d'autant de groupes de 4 équipes sans distinction de niveau.

Art. 4 - Championnat - Phase 2

Le niveau 1 est constitué des 20 meilleures équipes issues de la phase 1

Le niveau 2 est constitué des 20 meilleures équipes issues de la phase 1 n'ayant pas acquis leurs droits à accéder au niveau 1.

Le niveau 3 est constitué des équipes restantes issues de la phase 1 n'ayant pas acquis leurs droits à accéder au niveau 2 auxquelles s'ajoutent les équipes nouvellement engagées.



Art. 5 - Championnat - Phase 3

Concernant la phase 3 des championnats U12, il est ici rappelé que les 5 meilleures équipes de niveau 1 de la phase 2 participent à un championnat Interdistrict U12.

Le Départemental 1 est constitué des 10 meilleures équipes issues du niveau 1 de la phase 2 et non concernés par une accession en U12 Interdistrict.

Le Départemental 2 est constitué :

- Des équipes restantes du niveau 1 ph.2 n'ayant pas obtenu l'accession en Départemental 1 phase 3
- Des meilleures équipes issues du niveau 2 de la phase 2 de manière que le nombre d'équipes qualifiées pour participer à la compétition soit égal à celui déterminé par les règlements.

Le Départemental 3 est constitué :

- Des 10 meilleures équipes issues du niveau 2 de la phase 2 n'ayant pas acquis leurs droits à accéder au Départemental 2.

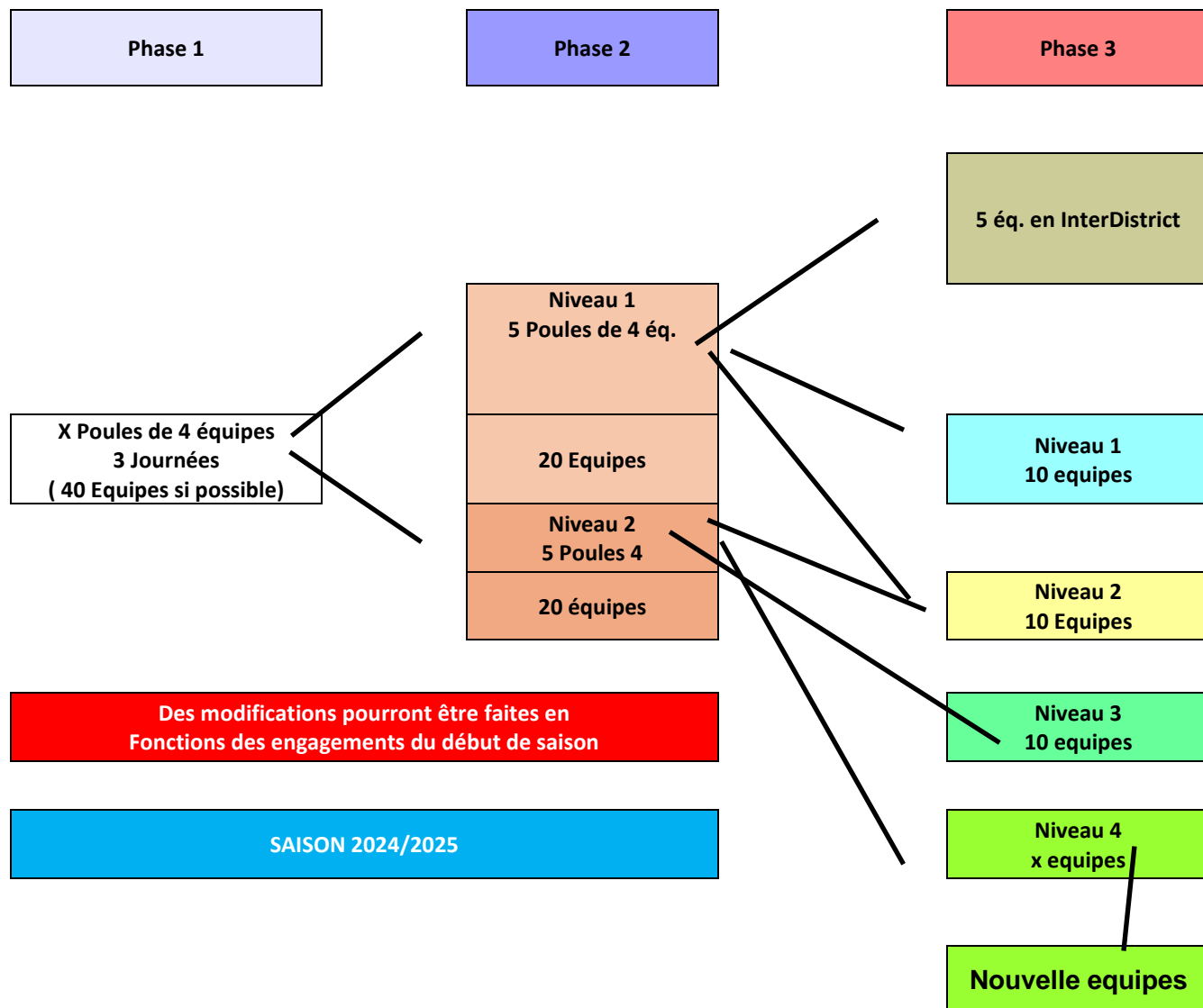
Le Départemental 4 est constitué des équipes restantes du niveau 2 de la phase 2 n'ayant pas acquis leurs droits à accéder au Départemental 3 auxquelles s'ajoutent les équipes nouvellement engagées.

ANNEXE 2

CALENDRIER 2024 – 2025 mis à jour au 03.09.2024

Voir site du District rubrique DOCUMENTS

PYRAMIDE CHAMPIONNAT U12





COMMISSION DES FEMININES

Procès-verbal n°3 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Mardi 3 septembre 2024
À :	District Gard Lozère
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présentes :	Mmes Nadine GRECO et Martine JOLY
Excusé :	Mr Michel COLLADO

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 05/08/2024

CALENDRIER 2024/2025

La commission valide le calendrier général féminine 2024/2025. En ligne sur le site du District.

U15 à 8

9 équipes engagées :

Aimargues
Quissac
Monoblet



Chusclan
La Régordane
Foot terre Camargue
Alès
Manduel
Vallée de l'Auzonnet

Ce championnat se déroulera en match Aller/Retour

Reprise du championnat le 21 septembre

Aucun report ne sera autorisé sauf en cas d'intempéries.

U18 à 8

7 équipes engagées :

Quissac
Monoblet
Chusclan
Foot Terre Camargue
Alès
Manduel
EFVA

Ce championnat se déroulera en matchs Aller/Retour le samedi après-midi.

Reprise du championnat le 21 septembre

Aucun report ne sera autorisé sauf en cas d'intempéries

SENIORS F à 8

12 équipes engagées :

Gallician
Chusclan
Calvisson
Anduze
Uzès
All Five
La Régordane
Sumène
St Hilaire
St Martin de VALGALGUES
Barjac



Auzonnet

Ce championnat se déroulera en matchs Aller/Retour

Reprise du championnat le 22 septembre

Aucun report ne sera autorisé sauf en cas d'intempéries

SENIORS F à 11

Clubs engagés

Monoblet

Quissac

Chemin Bas d'Avignon

St Gervasy

Salindres

Suite à la réunion avec la ligue et les districts, nos équipes féminines à 11 participeront au championnat inter district avec le district de l'Hérault.

Le règlement et le calendrier paraîtront sur le site de l'Hérault.

RASSEMBLEMENT FEMMININ – TOUTES FOOT

Un rassemblement féminin aura lieu **le 25 septembre (après-midi) sur le terrain de ST ANASTASIE.**

Ce rassemblement concerne les joueuses de U10 à U14.

Chaque joueuse est fortement invitée à amener une joueuse/copine non licenciée.

Le bulletin d'inscription paraîtra sur le site du district Gard Lozère.

INSCRIPTION/PARTICIPATION : <https://forms.office.com/e/8d5ZypMaSg>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Présidente,

Bernadette FERCAK

La Secrétaire de séance,

Nadine GRECO



Revoilà les Cheminots nîmois

Ces dix dernières années, les expériences des Cheminots nîmois en championnat seniors n'ont pas toujours été des réussites. Mais cette saison 2024-2025 pourrait être le point de départ d'une nouvelle aventure que Gérard Heimburger espère belle. « **En tout cas, dit le président, ça part sur de bonnes bases.** »

A la Libération, lorsque le foot amateur avait été relancé, les Cheminots, club formateur de Maurice Lafont (international et troisième de la coupe du monde 1958 avec l'équipe de France) et Christian Dalger, avaient été pensionnaires de la division d'honneur. Ils sont restés cinq saisons à ce niveau. A la création de la ligue Languedoc-Roussillon, ils ont aussi joué une saison, entre 1980 et 1981 en division d'honneur régionale. Ils ont également fait des passages dans le championnat de PHA, l'élite des compétitions du Gard-Lozère, le dernier lors de la saison 1988-89.

Deux ans après une expérience infructueuse, voilà donc le CSCN qui relance une équipe senior. « **En fin de saison dernière, des jeunes joueurs qui ont jadis fréquenté le club sont venus me voir pour me dire qu'ils voulaient repartir en seniors. On avait été échaudé par le forfait général qu'on a dû faire il y a deux ans et j'étais méfiant** », ajoute Gérard Heimburger. Cet ancien cheminot à la retraite a rejoint le club en 2004 comme éducateur après avoir créé quelques années plus tôt l'école de foot de Poulx. Il est président du CSCN depuis 2017, un club qui, la saison dernière, comptait 135 licenciés.

Il s'est finalement laissé convaincre par la proposition qui lui a été faite. « **Dans le groupe d'une vingtaine de joueurs, il y en a qui ont joué chez nous en jeunes. Ils ont aussi fait venir leurs copains. Certains ont déjà joué à des niveaux bien supérieurs, ça se voit lors des entraînements. Il y en a qui ont vraiment du ballon** », dit encore le président qui assure : « **On va avoir une belle équipe. On lui a préparé un terrain qu'on a refait, un nouvel éclairage. Toutes les planètes sont alignées.** »



Le retour officiel des Cheminots nîmois dans les compétitions seniors aura lieu ce dimanche 8 septembre. C'est à la maison, au stade SNCF Jean-Michel, théâtre de la grande histoire du club, qu'il se fera à l'occasion d'un match face à Manduel comptant pour la première journée du championnat de Départemental 4, poule D. C'est au plus bas de la hiérarchie que les Cheminots repartent. Mais le président prévient : « **L'objectif, c'est de monter en D3. On a aussi un autre objectif, c'est de trouver des dirigeants.** » Le message est passé.

FIN